

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Revenu Solidarité Jeunes : 2000 jeunes accompagnés depuis sa création

Le Revenu Solidarité Jeunes (RSJ), qui fête son deuxième anniversaire, est un marqueur politique fort de l'ambition de la Métropole de Lyon de renouveler le soutien à la jeunesse en précarité, en l'absence de solidarité au niveau national, et particulièrement impactée par l'inflation et par la crise sanitaire. A l'occasion du Forum des actions jeunesse, organisé le 6 septembre à l'hôtel de Métropole, les partenaires, structures et acteurs concernés reviennent ensemble sur l'impact du Revenu Solidarité Jeunes, qui se développe depuis juin 2021 sur un rythme constant.

Alors que le dispositif rassemble un total de près de 2000 bénéficiaires depuis son lancement, il va évoluer sur cette troisième année avec de nouvelles modalités d'accompagnement pour les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance, ainsi qu'un renforcement du partenariat avec les missions locales, avec les associations de la prévention spécialisée ou encore avec les acteurs intervenant dans le domaine de la grande précarité.

1. Le déploiement Revenu Solidarité Jeunes sur le territoire

Le Revenu Solidarité Jeunes est une aide proposée par la Métropole de Lyon pour les 18-24 ans en difficulté financière. **Le RSJ repose ainsi sur une triple logique :**

- **Protéger** grâce à une aide financière de 420€ (ou 315€ si ressource inférieure à 400€)
- **Sécuriser** par l'accompagnement complet d'un référent RSJ
- **Renforcer** l'accès aux droits par l'articulation avec les dispositifs existants

Concrètement, c'est donc **la possibilité d'accéder à des actions d'accompagnement sur des thématiques variées**, parmi lesquelles l'accès au logement, l'accès aux soins, l'accès à ses droits, la définition d'un projet professionnel, la découverte de l'entreprise ou la mobilité.

2. Le recours au Revenu Solidarité Jeunes, entre mai 2021 et aout 2023 :

- **1979 jeunes** ont bénéficié du dispositif depuis sa création
- En moyenne, en 2023, **près de 600 jeunes perçoivent le RSJ chaque mois**
- En moyenne, **entre 60 et 80 nouveaux jeunes entrent dans le RSJ chaque mois**
- 43% sont des femmes et 57% sont des hommes
- 60,3% des bénéficiaires ont entre 21 et 24 ans
- L'accompagnement est effectué à **80% par les missions locales**, spécialistes reconnues de l'insertion des jeunes, et à 20% par des associations spécialisées
- Près de 80% des bénéficiaires du RSJ sont sur les territoires correspondant aux CTM de Lyon, les Portes du Sud, Villeurbanne et Rhône Amont
- La majorité des jeunes sont hébergés par leurs parents et **17 % sont sans domicile fixe/stable**
- **23% des jeunes de 2023 résident en QPV (et 38% QPV, QVA ou QVAext)**

La diversité des profils et des parcours des bénéficiaires, illustrée par ces données, explique **la volonté de souplesse du RSJ**, qui aura été essentielle pour en atteindre plusieurs objectifs.

Une évaluation a été menée ces deux dernières années par le cabinet Pluricité associé à l'équipe de l'Observatoire des non-recours aux droits et services de l'Université de Grenoble Alpes. Cette étude avait pour ambition **d'apporter un retour sur la mise en œuvre du RSJ afin de ré-évaluer, réorienter, réaffirmer le dispositif dans une logique de continuité de parcours, en complément des autres dispositifs**. Il ressort de l'évaluation que *« le RSJ a un effet « coup de pouce » permettant de soulager le quotidien des jeunes et d'apporter un soutien au cercle familial. Il permet également de dégager du temps et parfois de l'argent à consacrer à l'avancée de son projet professionnel, ou bien à la recherche d'emploi ou de logement. Il peut aussi parfois « devenir tremplin dans certaines situations, notamment lorsque les jeunes sont déjà « pré-disposés » (projet prodéfini, situation de logement stable, etc.). »*

Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon : « Les jeunes de moins de 25 ans sont la catégorie de personnes la plus touchée par la pauvreté. C'est pour cela que nous avons souhaité mettre en place dès notre arrivée le Revenu Solidarité Jeunes pour accompagner ces jeunes avec un soutien financier et un accompagnement personnalisé et évolutif. 2 ans après, ce sont près de 2000 jeunes qui en ont bénéficié, permettant d'envisager l'avenir plus sereinement sur notre territoire. L'évaluation que nous avons menée nous montre les bénéfices de ce soutien, très apprécié par les bénéficiaires. Devant l'absence de mesures au niveau national, nous allons dans les prochains mois continuer à améliorer ce dispositif afin de permettre un accompagnement toujours plus adapté et efficient, notamment vers les jeunes sortant de la protection de l'enfance. »

« Très très clairement une évolution positive.
Il y a 1 an jour pour jour je dormais sur un banc [...]
Je m'en suis sortie sans l'aide de personne et je suis
très très fière de moi. » - Extrait entretien bénéficiaire

« Je n'étais jamais allée à la Mission Locale [...]
la première fois, on a discuté de moi [...], des
problèmes [...], on a discuté de ce qu'on pouvait
faire. [...] Elle m'a parlé de la garantie jeunes [...] ce
n'était clairement pas pour moi [...]. Je ne voulais pas
être obligée d'aller faire des ateliers collectifs [...]
Je voulais pouvoir y aller quand je serai capable. »
- Extrait entretien bénéficiaire

« Ça permet de sécuriser le parcours [...] s'il y a une rupture [...]
on peut rapidement mobiliser le RSJ [...] ça permet au jeune de ne
pas s'endetter [...] ça permet de laisser passer la vague » - extrait
d'entretiens avec une structure instructrice

« Ça me permettait de me concentrer pleinement sur mes recherches et aussi j'ai pu faire des stages
qui n'étaient pas forcément rémunérés » - Extrait entretien PDV

3. Un dispositif qui s'adapte et se renforce

Le RSJ apporte aux jeunes un coup de pouce financier, la possibilité de consacrer du temps à développer un projet professionnel, mais demeure limiter sur l'accès au logement, bien qu'il puisse contribuer de manière partielle au paiement du loyer. **Un travail spécifique est ainsi d'ores et déjà engagé pour trouver des solutions d'hébergement aux jeunes sans solution, dans une logique d'intervention couplée entre l'insertion professionnelle et le logement.**

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) font également l'objet d'attention particulière pour déployer le RSJ afin de lutter contre le taux de chômage élevé des jeunes. **23% des jeunes au RSJ résident aujourd'hui dans un QPV.** Ainsi, l'Observatoire Métropolitain des Solidarités va consacrer **un groupe de travail à la précarité et à l'insertion des jeunes afin d'outiller les services et les professionnels pour apporter les réponses adéquates.**

4. Un lien renforcé entre les parties prenantes

La conception et la mise en œuvre du RSJ ont considérablement renforcé le lien entre la Métropole de Lyon et les missions locales du territoire métropolitain. Dans la suite de cette coopération renouvelée, **la Métropole de Lyon et les 10 missions locales concernées** se sont accordées sur une charte de partenariat, qui sera proposée au vote au conseil métropolitain des 25 et 26 septembre.

Cette collaboration renouvelée et augmentée permettra notamment de faciliter :

- Le recours au Fonds d'Aide aux Jeunes et au RSJ dans le parcours du jeune accompagné pour bien articuler la mobilisation de tous les dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes ;
- L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance et de tous jeunes bénéficiant d'un Contrat Jeune Majeur ;
- La mobilisation des entreprises en faveur de l'emploi de jeunes sans expérience, en lien notamment avec l'action de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMIE)
- L'accompagnement spécifique des jeunes en situation de handicap avant, en cours et après la démarche de RQTH auprès de la Métropole ;
- L'aide à la mobilité des jeunes ;
- L'accompagnement spécifique des jeunes entrepreneurs.

5. Simplification et amélioration de l'accompagnement pour les jeunes sortant de l'ASE

Un travail est lancé pour améliorer l'accompagnement des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance et travailler au rapprochement entre le RSJ et l'accompagnement jeunes majeurs. Le rapprochement des différents dispositifs **répond au besoin de continuité de l'accompagnement économique, social et éducatif de ces jeunes**, en lien direct avec l'ensemble des missions locales concernées.